



*Comité de vigilance du lieu
d'enfouissement technique
de
Saint-Étienne-des-Grès*

Procès-verbal du 19 octobre 2016.

**Salle multimédia (Coop. santé)
190, Saint-Honoré, 2^e étage
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Heure : 19h00**

Sont présents :

Monsieur Daniel Pépin : dir.gén. Pour l'exploitant RGMRM

Monsieur Jean-Yves Guimond : Représentant de Collecte Pro

Monsieur Réal Pellerin : Représentant citoyen

Madame Véronique Dugré : Représentant citoyen observateur

**Monsieur Claude Mc Mannus : Représentant de la communauté
métropolitaine et la M.R.C.**

Marc Bastien : Représentant de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Également présents les Invités de l'exploitant :

Madame Sylvie Gamache, ressource communication pour la RGMRM

Monsieur Stéphan Contois, coordonnateur pour la RGMRM

1. Ouverture de la réunion

**Le président souhaite la bienvenue à tous les membres du comité de
vigilance.**

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. Marc Bastien et appuyé par M. Réal Pellerin d'adopter
l'ordre du jour tel que présenté.**

3. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Survol du cahier du participant

Un cahier du participant est remis à chacun des nouveaux membres du comité, après vérification, on remarque le règlement sur MEIMR dans le nouveau cahier du participant est différent des anciens on demande à la RGMRM d'apporter les mises à jour nécessaire. Ce qui soulève de nombreuses questions à savoir si le comité est souverain, d'autre part le directeur de la RGMRM se dit lier par l'entente du jugement, il est de même pour la municipalité. Après plusieurs minutes de discussions, il est convenu que chacun doit valider avec soit leur avocat ou le ministère de ce qui en est et nous revenir avec plus d'informations.

5. Dépôt du rapport 2015

On nous mentionne que le rapport est sur le site de la RGMRM.

6. Suivi pour le dossier animation pour l'animation

Suite à la première rencontre pour l'animation, il a été convenu retourner en appel d'offres et de bien définir le mandat pour trouver une ressource qui répondra à nos attentes.

7. Suivi du site internet

Mme Sylvie Gamache explique la procédure pour les membres de retrouver l'information sur les réunions du comité et des documents à y être déposé. Des membres du comité souhaitent que le comité ait son propre site comme il se fait ailleurs au Québec. Mais on nous mentionne que dans l'entente intervenue on ne fait pas mention de cette possibilité.

8. Dépôt des plaintes des odeurs

Le rapport vous est présenté par le directeur et le coordonnateur de la RGMRM le rapport nous est déposé.

9. Dépôt du registre des matières reçues

Le directeur général dépose le rapport des matières reçues.

10. Dépôt des relevés topographiques mensuels

Le coordonnateur de la RGMRM dépose un document sur l'ensemble des relevés.

11. rapport des avis de non-conformités.

Le rapport des avis de non-conformité est déposé ce qui suscite des questions de la part des membres. Il est alors question entre autres des détecteurs de radioactivité. Le directeur doit vous faire parvenir le nom et les coordonnées de l'entreprise qui fournit le système de protection.

12. suivi environnemental

a) système de captage des lixiviats

b) recouvrement final pour cell.4 et en partie la 1

c) Captage des biogaz

d) niveau de concentration de méthane

e) recouvrement journalier

Pour chacun des points on nous donne des explications mais il serait pertinent d'avoir des tableaux avec les normes et l'état de situation au site avec explication.

13. Varia

Plan final du site final (6 cellules terminées) présenté

14. Période de question

Aucune question et la prochaine rencontre le 6 décembre.

15. Fin de l'assemblée